

Question d'Actualité au Gouvernement

du 24 juin 2015 – Groupe RRDP

Intervention de M. Joël Giraud

Monsieur le ministre des finances,

L'échéance du 30 juin à laquelle la Grèce doit rembourser au fonds monétaire international la bagatelle de 1,6 milliard d'euros n'a jamais été si proche. Pour cela, la Grèce doit obtenir la reprise de l'aide financière de ses créanciers européens via principalement le fonds européen de stabilité financière, dans le cadre d'un accord ardu sur une série de réformes et mesures budgétaires drastiques dans un pays déjà asphyxié.

A notre époque post-moderne, le paradoxe ne choque plus ! En effet, les créanciers prêtent à l'état grec pour que celui-ci les rembourse à la condition de plus, qu'il réalise des mesures d'économie subsidiaires.

Et ce cercle économique vicieux est devenu le principe même de l'endettement de nos états !

Toutefois, je me permettrai un petit détour historique qui permet souvent de renouer avec le sens pratique.

En effet, dès les temps de la Mésopotamie antique, les rois babyloniens effaçaient l'ardoise lorsque la machine économique et sociale se grippait. Les empereurs sumériens avaient trouvé une solution simple : ils coupaient la tête aux prêteurs et il y avait un principe de jubilé : tous les 49 ans, les dettes étaient annulées et les esclaves retrouvaient leurs biens.

Bien plus tard, la loi biblique du jubilé dispose que les dettes seront automatiquement annulées, tous les sept ans !

Selon David Graeber, universitaire mondialement connu pour son récent best-seller « dette, 5 000 ans d'histoire », l'effacement de la dette par les créanciers dans l'antiquité leur permettait utilement d'éviter la colère populaire, que les paysans ne brûlent les tablettes, papyrus, les grands livres et autres registres de dettes.

Plus récemment le plan Marshall, en effaçant une partie de l'accumulation de dette allemande, a permis au continent européen de renaître après la seconde guerre mondiale, sans que personne ne s'en offusque, ni au plan moral, ni au plan économique.

Les prêts bilatéraux de la Grèce avec les pays de la zone euro, les plus problématiques dans l'optique d'un « jubilé moderne », ne représentent que 16 % de l'ensemble de la dette qui menace la stabilité financière de l'Europe et du monde.

Ce n'est pas marginal, mais c'est mineur.

Ma question est simple : comment justifiez-vous monsieur le ministre, que dans les sommets en cours, le reprofilage de la dette grecque soit relégué en sujet de seconde importance ?

Je vous remercie.